

## LE 26 SEPTEMBRE 2019

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RELAIS DU PETIT POUCKET 2019

Mr le Maire rappelle que la commune a participé au Relais du Petit Poucet le 20 juillet dernier. Il propose aux élus de verser une subvention au profit du Comité des Fêtes de Guitté (22) qui en a assuré l'organisation cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention d'un montant de 133 euros au Comité des Fêtes de Guitté. La dépense sera mandatée en « subventions à répartir ».

### Modification de tarification pour la LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire informe les élus qu'à compter du 01 octobre 2019, la gestion du planning de la salle polyvalente sera gérée par le secrétariat de la mairie et non plus par l'agent en charge de son entretien. De plus, en cas de location uniquement le samedi soir, les clés seront rendues le dimanche avant midi au Maire ou à un Adjoint.

Afin d'être cohérent avec les tarifs pratiqués pour la location de la salle des Rochers, Mr le Maire propose de revoir certains tarifs de location de la salle polyvalente qui avaient été votés le 27 mars 2019, et notamment le prix de location « soirée » et « 2<sup>ème</sup> journée/lendemain » pour les Saint-Pernais, comme suit :

	Saint-Pernais
Soirée	175 €
2 <sup>ème</sup> journée/lendemain	65 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces 2 tarifs applicables à compter du 01 octobre 2019.

### ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN route de Plouasne : DÉSIGNATION DU NOTAIRE

Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 28 février dernier fixant le prix à 1 euro le m<sup>2</sup> à proposer aux propriétaires de parcelles situées route de Plouasne dont la commune souhaiterait acquérir une bande de 4 mètres le long de la RD, la finalité étant de permettre l'enfouissement du réseau et la création d'un chemin doux.

Il propose de désigner Maître Eon, Notaire à Montauban-de-Bretagne pour finaliser et acter les négociations, ainsi que la rédaction des documents notariés consécutifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la désignation de Maître Eon, Notaire à Montauban-de-Bretagne.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : MODIFICATION STATUTAIRE – MUSÉE DE LA FORGE

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban propose de définir le musée de la Forge de St Malon sur Mel comme équipement d'intérêt communautaire », comme le sont déjà la piscine et le cinéma de St Méen, ainsi que la galerie d'exposition l'Invantrie.

Le musée de la Forge sera ensuite mis à disposition de la Communauté de Communes.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR (abstentions de Franck Châtel et Marie-Line Réhault), approuve la modification statutaire mentionnée ci-dessus.

## ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT MÉEN MONTAUBAN AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DESTINATION BROCELIANDE

Monsieur le Maire expose : Destination Brocéliande est un espace de projet qui rassemble cinq intercommunalités : Ploërmel communauté, De l'Oust à Brocéliande communauté, Montfort communauté, Communauté de communes de Brocéliande et Communauté de communes Saint-Méen Montauban. La Région Bretagne assure une coordination des Destinations touristiques pour lesquelles elle demande à chaque territoire de désigner un (ou plusieurs) structure(s) facilitatrice(s) et, à minima, de développer ensemble un site internet unique de marketing et de promotion.

### Organisation actuelle :

En matière d'organisation, Destination Brocéliande dispose aujourd'hui :

- d'une coopération politique, avec un Conseil de Destination composé de 18 élus représentant les 5 EPCI, le Pays de Brocéliande pour la partie Ille-et-Vilaine et le Pays de Ploërmel pour la partie morbihannaise de la Destination
- d'un comité technique composé des 2 structures facilitatrices (Pays de Brocéliande et de Ploërmel) et de l'ensemble des offices de tourisme

Les décisions concernent :

- L'élaboration de la stratégie de développement touristique intégrée et sa mise en œuvre (mise en cohérence)
- La définition et le suivi de la stratégie de communication
- La promotion de l'offre de la Destination (site internet unique)
- La validation des appels à projets régionaux

Cette organisation a notamment permis pendant 5 ans d'installer progressivement le concept de Destination touristique, d'apprendre à se connaître, de développer un site internet unique de promotion de l'offre et une stratégie commune de communication.

### Vers une nouvelle étape de coopération :

Après plusieurs années de réflexions et d'actions communes à l'échelle du territoire, la Destination Brocéliande a défini une stratégie de développement touristique intégrée, comme sont amenées à le faire l'ensemble des autres Destinations bretonnes. Celle-ci n'a pas vocation à s'imposer aux stratégies des acteurs locaux (publics et privés) mais à les coordonner pour en maximiser l'efficacité. De fait, elles sont intégratrices de l'ensemble des stratégies existantes et d'actions transversales profitant à tout le territoire, de l'ensemble des acteurs publics et privés.

Cette stratégie s'articule autour de cinq axes stratégiques d'actions :

Axe 1 - Scénariser la Destination Brocéliande à travers 4 univers imaginaires

Axe 2 - Favoriser l'accès au territoire et le rayonnement au sein de la Destination

Axe 3 - Consolider et mettre en réseau l'offre touristique autour des filières techniques en cohérence avec les univers imaginaires

Axe 4 - Elaborer un mix marketing adapté à la promesse de la Destination

Axe 5 - Faire évoluer la gouvernance au service de la promesse et des univers imaginaires

L'approbation par les cinq conseils communautaires d'une stratégie globale de développement touristique d'échelle Destination engage à renforcer les actions partenariales en matière de développement touristique et à optimiser une gouvernance et une organisation qui manquent aujourd'hui de lisibilité et de fluidité.

Sur proposition des cinq Présidents de Communautés de communes correspondant au territoire de Destination Brocéliande, le Conseil de Destination a validé le 5 juillet 2018 le projet de création **d'une structure unique de gouvernance pour la Destination Brocéliande** ayant pour mission la promotion de la Destination, la coordination et le suivi stratégique de développement touristique de la Destination ainsi que la réalisation de missions pour le compte de ses membres.

Par délibérations 2019/018/YvP et 2019/104/YvP, la Communauté de communes Saint-Méen Montauban a adhéré au syndicat mixte fermé Destination Brocéliande et a approuvé les projets de statuts.

Conformément à l'article 5214-27 du Code général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat intercommunal est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres.

L'adhésion sera effective en cas de majorité qualifiée des communes favorables : Soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale, avec, de plus, l'accord obligatoire des communes comptant plus du quart de la population totale de l'EPCI (pour les syndicats), ou l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse, si celle-ci est supérieure à un quart de la population totale de l'EPCI (pour les EPCI à fiscalité propre).

Les textes ne prévoient pas de délai pour délibérer. En conséquence, il ne sera pas possible de considérer que l'avis de la commune est favorable dans le cas d'une absence de délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR (abstentions de Franck Châtel et Christine Tivoli) EMET un avis favorable sur l'adhésion de la Communauté de communes Saint Méen Montauban au nouveau syndicat mixte fermé Destination Brocéliande.

**ENQUÊTE PUBLIQUE : AVIS SUR LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR L'Earl Le Cyprès à Landujan – élevage porcin**

Les élus ont été informés de la demande formulée par l'Earl Le Cyprès de Landujan en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'augmentation des effectifs de l'élevage de porcs situé au lieu-dit « La Ville Hautellier » à Landujan, la construction d'un nouveau bâtiment et la mise à jour du plan d'épandage. L'enquête publique a eu lieu du 21 août 2019 au 18 septembre 2019.

Mr Philippe Tessier apporte les éléments importants de ce dossier et précise que la commune est uniquement concernée par le plan d'épandage et sur ce point, il n'y a pas d'incidences puisque la surface reste la même pour Saint-Pern.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable compte tenu du fait que cela n'entraîne pas de changement sur la commune.

#### CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE PLOUASNE POUR UNE MAISON FRANCE SERVICES

Les élus ont eu connaissance du courrier de Mr le Maire de Plouasne : la commune de Plouasne a posé sa candidature pour accueillir une Maison France Services (MFS).

Saint-Pern a une MSAP (Maison de services au public) qui va devenir MFS, œuvre de la Communauté de Communes qui peut répondre aux besoins grâce au transport à la demande.

Les élus se rejoignent sur l'intérêt d'avoir une MFS sur une commune limitrophe mais à condition de ne pas participer. La population pourra aller dans n'importe quelle MFS.

Jacques Gallerand va transmettre à Plouasne un courrier d'encouragement sur leur projet.